



Garde d'enfant dans le cadre d'un divorce

Par **Mickael**, le **20/04/2009** à **20:12**

Bonjour,

J'ai divorcé avec mon ex femme il ya 3 ans. Nous avons deux enfants de 2 et 6 ans au moment de la séparation.

Le JAF a prononcé la garde des enfants en la residence de la maman avec un droit d'hebergement un week end sur deux et la moitié des vacances scolaires. pour moi.

Aujourd'hui mes enfants ont donc 5 et 9 ans et me demande d'établir une garde alternée. Mon ex epouse n'est pas prete à debatre sur ce sujet.

Quelles demarches entamer?

Cordialement.

Par **caromaiwen**, le **20/04/2009** à **20:38**

Bonsoir

Il vous faut saisir le juge des affaires familiales pour demander la garde alternee

Il statuera dans l interet des enfants

Par **Marion2**, le **20/04/2009** à **20:58**

Bonsoir Michael,

Vous pouvez saisir le JAF et demander la garde alternée, mais il faut que votre logement soit proche de celui de votre ex-épouse, et ce , par rapport à l'école pour les enfants.
Un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement.

Par **Mickael**, le **21/04/2009** à **19:55**

Merci pour ces réponses tout d'abord.
Nos domiciles sont distant de 3 Km ce qui ne représente pas un obstacle.

Pour saisir le JAF, un courrier recommandé suffit il?

Cordialement.

Par **Marion2**, le **21/04/2009** à **20:08**

RE-bonsoir,

Un courrier recommandé avec accusé réception suffit.

Bon courage.